

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 février 2026 – 18 heures 30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 9

N° 5

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA
Mme DEBARBIEUX – Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE
M BIVES-TOURON – Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

M ALVAREZ
Mme BIDART-LABROUSSE

Absent

Mme GONZALO – M ARTOLA – Mme CHAUFFARD
Mme TINAUD-NOUVIAN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le projet de Budget Primitif 2026 du CCAS porte cette année sur un montant global de 1.499.000,00 euros.

Ce projet est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

Budget équilibré • en fonctionnement à 1.426.000,00 euros
• en investissement à 73.000,00 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- de voter le budget primitif 2026 du C.C.A.S présenté en annexe, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- vote le budget primitif 2026 du C.C.A.S présenté en annexe, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

